COMPTE-RENDU DU 21/09/2023

Présents : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Sébastien FANI, Amaury FARGES, Estelle HIDALGO, Michèle LAMBERT, Yvan JAYET dit LARAFFE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.

Absent Excusé: Thibault LEFEBVRE

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance. Le dernier compte-rendu est approuvé.

1- Décision modificative n°2

Le Maire rappelle que les dépenses mandatées en frais d'études (comptes d'immobilisations corporelles au chapitre 20) doivent être basculées au compte de travaux concerné une fois les travaux réalisés (au chapitre 21), par le biais d'une opération budgétaire (émission d'un mandat au chapitre 21 et d'un titre au chapitre 20).

Cette opération nécessite au préalable d'ouvrir au budget les crédits correspondants.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

- * Section d'investissement =
 - * Dépenses
 - * Art. 2116 (Chapitre 041) = + 9567.5 €
 - * Art. 2152 (Chapitre 041) = + 7151.33 €
 - * Recettes
 - * Art. 203 (Chapitre 041) = +16 718.83 €

Ainsi, la section d'investissement restera équilibrée par la création d'une dépense et d'une recette équivalentes au sein du chapitre 041.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des présents d'approuver la décision modificative proposée.

Convention de mutualisation ASVP / équipements avec la commune de Chanaz

Suite à des échanges anciens entre les communes de Vions et de Chanaz, le Maire de Chanaz a proposé à la mairie de Vions de conclure une convention pour mutualiser son agent de surveillance de la voie publique.

Si les problématiques rencontrées par nos deux communes sont très différentes, cette convention permettrait d'apporter des éléments positifs aux deux communes :

- Possibilité pour l'agent communal de Chanaz d'intervenir sur les espaces publics très fréquentés à l'entrée de Chanaz mais situés sur le territoire communal de Vions,
- Possibilité pour la commune de Vions de faire appel à l'agent communal de Chanaz si besoin pour la gestion de problématiques particulières et très ponctuelles (incivilités et non respect des règles autour de l'Etang Bleu, problématiques de stationnement gênant, évènements particuliers à forte affluence, etc.).

Il est précisé, en ce qui concerne la commune de Vions, qu'il ne s'agira pas d'une intervention systématique, mais bien d'un appui ponctuel qui passera par une demande expresse du maire de Vions à son collègue de Chanaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

L'examen de cette question par le conseil est l'occasion d'un échange sur les problèmes de stationnement gênant ou de longue durée voire sur l'occupation permanente de la voie publique dans certains secteurs, en particulier à Bovéron ou aux Granges.

A Bovéron des actions seront menées pour rétablir la bonne circulation sur la voie publique et des échanges avec les habitants du hameau seront prévus pour éviter les stationnements hors des places de parking aménagées et prévues à cet effet.

En ce qui concerne les Granges, l'activité touristique de la maison située sur la commune de Chindrieux en limite de Vions induit une circulation de plus en plus importante. Par ailleurs, le stationnement est un problème au cœur du hameau avec notamment l'occupation récurrente d'une parcelle communale permettant l'accès au canal sur laquelle le SDIS a alerté la commune sur la nécessité de la laisser libre pour des raisons de sécurité.

Une réflexion pourrait être menée à ce sujet en concertation avec les habitants.

2- CNAS: Désignation délégué Elu et Agent

Le Maire rappelle que la Commune est adhérente au Comité Nationale d'Action sociale (CNAS) qui constitue une structure d'action sociale pour les personnels territoriaux gérée par les collectivités adhérentes.

Concrètement, le CNAS apporte un accès aux agents communaux à des aides diverses (rentrée scolaire, Noël, vacances, prêts, etc.).

Au sein de la mairie, pour ce qui concerne les 3 agents communaux, Valérie Brunet assure la coordination et l'information en tant que correspondante.

Cependant, il est nécessaire de désigner officiellement un délégué élu et un délégué agent.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, le Conseil décide à l'unanimité de désigner Michèle Lambert comme déléguée élue (mission qu'elle assure pour le syndicat intercommunal) et Valérie Brunet comme déléguée agent.

Questions diverses

- * Retour sur les commissions communales et intercommunales
- Manuel ARRAGAIN fait un retour sur le dernier conseil communautaire de Grand Lac et notamment sur l'échange lié aux conséquences de la loi sur le zéro artificialisation nette et ses conséquences sur le SCOT et donc sur le PLUi.
- Sébastien Fani fait un retour sur la réunion concernant le **broyeur.** Les services de Grand Lac ont rappelé des éléments de base pour la bonne gestion de cet équipement qui tourne entre les différentes communes. Pour cette année, la commune est inscrite à l'opération concernant les sapins de Noël.
- Michèle Lambert et Christine Berger font un compte-rendu du **comité syndical du syndicat intercommunal de Chautagne**. Lors de cette réunion un bilan a été fait de la fréquentation estivale du centre de loisirs, ainsi que du fonctionnement des services petite-enfance. Le comité syndical a également examiné le projet de micro-crèche à Saint Pierre de Curtille et a adopté le principe d'un

groupement de commandes avec Grand Lac pour la construction de nouveaux locaux.

Du fait des questions liées au financement et de la volonté de développer à Saumont un bon niveau de services de l'agglomération et du syndicat sur le territoire de Chautagne, la commune sera attentive à ce projet.

* Point sur les travaux

- Travaux des vitraux de l'église achevés en août,
- Cimetière = reprise des travaux pour plantations / réalisation du préau (bilan fait en réunion de chantier le 20/09),
- Salle de classe = travaux terminés le 15/09. Avis favorable de la région pour apporter un concours financier entre 40 et 50%.

Un gouter sera organisé avec les enfants le Lundi 2 octobre pour fêter cette nouvelle et remercier les enfants et leur enseignante de leur patience.

- Route = réunion de démarrage de chantier le 25/09 matin. Démarrage réel des travaux le 23/10. Le projet actuel fera l'objet de quelques ajustements à la demande de la commune.

* Point budgétaire

- Retard dans le versement par le département des dotations TADE et FDTP du fait d'échanges avec les services de l'Etat sur la clé de répartition entre les communes. Cette ressource importante des communes sera amenée à diminuer dès 2024.

Une première tendance de budget 2024 est en cours d'élaboration pour s'assurer du bon financement du projet d'enfouissement des réseaux et de sécurisation de la Rue de la Muraille.

* Gestion de l'étang en lien avec le SHR :

Bilan rencontre avec Arnaud Bourse le 13/09 et constatations sur place ; la végétation autour des berges s'est bien développée mais pas les plantations aquatiques, sans doute à cause de la persistance d'amours blancs. Par ailleurs, le SHR a été informé de la présence de silures dans l'étang ayant été introduits volontairement et souhaite donner suite à cette action néfaste pour l'étang. Une rencontre est prévue avec SHR lors du prochain conseil municipal.

* Nettoyage d'automne, date à fixer sur un samedi d'octobre (date retenue à la suite de la réunion du conseil = Samedi 7 octobre de 8h30 à 11h30).

* Projet opération nettoyage du canal

Projet citoyen de monter une opération de nettoyage du canal pour 2024. Ce sujet sera évoqué lors d'une rencontre avec le délégué Haut Rhône de la CNR le 27/09.

- Horaires ouverture mairie

Il est proposé de faire évoluer les horaires d'ouverture au public sur une répartition plus resserrée et plus classique, étant donné l'absence presque totale de fréquentation le samedi matin et en soirée. Les nouveaux horaires validés sont les suivants :

- mardi 14h30-17h
- mercredi 9h-11h
- jeudi 14h30-17h

D'autres rendez-vous pourront être donnés sur demande si impossibilité de venir sur ces horaires. Il est par ailleurs proposé de mettre en place plusieurs actions pour permettre aux habitants de rencontrer les élus : permanences en binôme un samedi par mois (à partir de novembre), rencontres conviviales dans les hameaux à partir du printemps.

- Entretien des vitres des salles

Proposition d'un contrat de nettoyage régulier des vitres salle multiservices voire de la salle des fêtes. Ce sujet suscite plusieurs interrogations du conseil, il est donc proposé de le remettre à une date ultérieure.

- Cloches de l'église

Il est demandé s'il est possible de décaler la sonnerie des cloches de l'église le samedi matin. Jacques Perrillat Boiteux propose de regarder ce qui est possible.

Manuel Arragain indique que l'entretien annuel du clocher vient d'être réalisé, une modification à court terme ne sera donc possible que si la commune peut le faire de manière autonome.

- CA de l'ALCC

Il est prévu le Jeudi 12 octobre à 18h30 (lieu à déterminer).

Manuel Arragain indique qu'il ne pourra y participer du fait d'une contrainte personnelle cette date. Estelle Hidalgo représentera la commune, Michèle Lambert y assistera également comme représentante du syndicat intercommunal.

- Prime « pouvoir d'achat »

Le Maire indique que le gouvernement a annoncé la mise en place d'une prime pouvoir d'achat, qui s'appliquera aux agents de la Fonction publique d'Etat et de la Fonction publique hospitalière.

En ce qui concerne la fonction publique territoriale, il a été indiqué que les collectivités seraient libres de l'appliquer ou pas, mais la parution du décret a été retardée. Cette prime devra faire l'objet d'une délibération du conseil qui ne peut donc pas être prise ce jour.

Le Maire indique qu'il souhaite que la commune réponde favorablement à cette incitation même si on ne peut que regretter que l'Etat ne propose aucune compensation financière.

Il proposera une délibération dès le prochain conseil à ce sujet.

Prochaines réunions :

Mercredi 11/10 = 18h, présentation du projet de sécurisation de la rue de la Muraille Jeudi 19/10 = 19h, prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Manuel ARRAGAIN

La secrétaire de séance Michèle LAMBERT



